



Législature 2026-2031

Message no 60 du Conseil communal au Conseil général
du 23 septembre 2026

Demande de crédit d'engagement de CHF 15'900'000.00 pour la construction du bâtiment AES, crèche, ludothèque et salles sociétés à la zone Michel

1. Introduction et objet du message

Le projet de construction du bâtiment AES, de la crèche, de la ludothèque et des salles destinées aux sociétés locales à la zone Michel a été présenté à plusieurs reprises au Conseil général. Les membres ont déjà reçu de nombreuses informations détaillées, notamment lors de la séance du 4 mars 2026, à laquelle les candidats et candidates au Conseil général pour la nouvelle législature avaient été invités en tant qu'auditeurs afin de se familiariser avec le projet en vue de leur éventuelle élection.

Pour rappel, le Conseil général a obtenu les informations suivantes concernant le projet :

- présentation du concours le 25 septembre 2024 ;
- demande de crédit pour les mandats des architectes et ingénieurs le 11 décembre 2024 ;
- planification du projet de construction et démolition de l'ancienne ferme le 25 mai 2025 ;
- présentation du projet par l'atelier APA et séance d'information conduite par M. Jonas Aebischer le 4 mars 2026.

Le montant du crédit d'étude voté en décembre 2024, correspondant aux phases SIA 31 et 32 et couvrant les honoraires des architectes et mandataires, est intégré dans le devis général du projet. Ainsi, les CHF 870'000.- TTC déjà approuvés par le Conseil général font partie du montant total de la présente demande de crédit.

À la suite du concours d'architecture lancé le 19 janvier 2024, le bureau Gysel & Isler a été désigné lauréat avec le projet « SMALAND ». Conformément à la convention de consortium, l'atelier APA assure la direction du projet et le suivi de sa réalisation.

Le Conseil communal sollicite un crédit de CHF 15'900'000.00 pour la construction du bâtiment comprenant l'accueil extrascolaire, la crèche, la ludothèque, les salles pour les sociétés locales ainsi que les aménagements extérieurs prévus sur le site de la zone Michel. Ce bâtiment permettra de remplacer les infrastructures provisoires actuellement situées sur le site de Micarna, dont l'autorisation d'utilisation arrive à échéance en 2029, et d'assurer durablement une offre d'accueil adaptée aux besoins de la population.

Mode de financement	Par emprunt
Durée d'utilisation	33 1/3 ans
Charges annuelles d'amortissement	CHF 477'000.00
Charges annuelles d'intérêt	1.5 % soit CHF 238'500.00
Charges annuelles d'exploitation	CHF 200'000.00 (estimation)
Conséquences sur le personnel	Entretien extérieur sous-traité ou internalisé
Délai de réalisation	3 ans

2. Conclusion

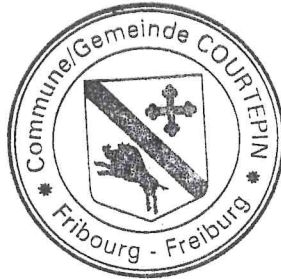
Au vu de ce qui précède, le Conseil communal invite le Conseil général à approuver la demande de crédit de CHF 15'900'000.00 destinée à la construction du bâtiment de la Zone Michel.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du ~~24 août 2026~~ 7 septembre 2026

Au nom du Conseil communal

La Syndique :

Nenning
Geneviève Nenning



La Secrétaire communale :

Rochat
Anne Rochat